Envoyé en préfecture le 04/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le 05/11/2025
ID : 031-213101876-20251030-2025_091-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES
Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-cinq, le trente octobre, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes BEAUFORT, BRUN, CALVO, LACOSTE, MONTES, SIMÉON et VOISIN
MM. BARBA, BATAILLE, BRIANTAIS, CANILLO, FÉDOU, FRANCHINA, JÉROME, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, MONROZIER, PILET, RIVIER et SÉVERAC

Absent(s) représenté(s) :
Mme GOSSELIN a donné procuration à Mme LACOSTE
Mme LE PRIOL a donné procuration à Mme CALVO
Mme MARNAC a donné procuration à M. FÉDOU
Mme RIPOLL a donné procuration à M. RIVIER
Mme ROUER a donné procuration à M. LORRAIN
Mme STEMER a donné procuration à Mme SIMÉON
Mme VALENTI a donné procuration à Mme BRUN
Mme VITET a donné procuration à M. BATAILLE
M. BAË a donné procuration à M. SÉVERAC
M. BONNET a donné procuration à M. PILET
M. GAUTHIER a donné procuration à M. BRIANTAIS

Absent(s) : /

Secrétaire de séance : M. JÉROME Alain

Séance du
30 octobre 2025
Acte n° **2025-091**

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	33
présents :	22
procurations :	11
absents :	0
votants :	33

Date de la convocation : 23 octobre 2025

Thème : 7.10 - DIVERS

Objet : Tarification municipale pour le séjour ski organisé par le Service Jeunesse et Sports – du 2 au 6 mars 2026

Mme LACOSTE Christine, Adjointe déléguée au secteur « Solidarité et Prévention, Jeunesse et Scolaire », expose au Conseil Municipal que le service Jeunesse et Sports organise, pour la période du lundi 02 mars au vendredi 06 mars 2026, un séjour ski pour les vacances d'hiver 2026.

Aussi, Mme LACOSTE Christine propose de fixer la tarification de ce séjour, d'une durée de cinq jours (4 nuits), ainsi que les modalités de paiement suivantes :

	TRANCHES par Quotient familial	**TARIF (charge famille)**
FONSORBES		
Cotisation annuelle au service Jeunesse		10,00€ par foyer (sans distinction de QF)
Tranche 1 (Ce tarif comprend l'aide de la caf)	inférieur à 400	**312,00€**
Tranche 2 (Ce tarif comprend l'aide de la caf)	entre 401 et 600	**344,00€**
Tranche 3 (Ce tarif comprend l'aide de la caf)	entre 601 et 800	**360,00€**
Tranche 4	entre 801 et 1300	**425,00€**
Tranche 5	entre 1301 et 1700	**447,00€**
Tranche 6	entre 1701 et 2000	**471,00€**
Tranche 7	supérieur à 2001	**501,00€**
PERSONNEL		**356,00€**

.../...

Envoyé en préfecture le 04/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le 05/11/2025
ID : 031-213101876-20251030-2025_091-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 octobre 2025 - acte n° 2025-091 - page 2/4
Thème :	7.10 - DIVERS
Objet :	Tarification municipale pour le séjour ski organisé par le Service Jeunesse et Sports - du 2 au 6 mars 2026

	TRANCHES par Quotient familial	TARIF (charge famille)
EXTERIEUR		
Cotisation annuelle au service Jeunesse		20,00€ par foyer (sans distinction de QF)
Tarif unique		540,00€
Option assurance ski (montant identique pour l'ensemble des QF)		12,00€ Pour le séjour

De plus, il est proposé d'appliquer un tarif dégressif pour les fratries : 50% à partir du 2ème enfant pour les tranches de 1 à 4, personnel Mairie et 20% à partir du 2ème enfant pour les tranches de 5 à 7.
Les extérieurs ne bénéficient pas de la réduction pour les fratries.

Mme LACOSTE Christine indique que les familles appartenant aux tranches 1, 2 et 3 peuvent également solliciter une aide financière auprès du CCAS, selon les modalités suivantes :

- 80% du montant pour les familles de la tranche 1,
- 50% pour celles de la tranche 2,
- 25% pour celles de la tranche 3.

La demande d'aide devra être faite avant le départ.

Les modalités de communication, d'inscription et d'annulation sont les suivantes :

- Modalité de communication :
 - Semaine du 03/11 :
 - Diffusion d'affiches et de flyers dans les services mairie accueillant du public ainsi que dans les différentes structures jeunesses.
 - Publication d'un fil d'actualité sur le site internet de la ville et relais sur les réseaux sociaux,
 - Vendredi 07/11 : envoi d'un courriel aux familles dont les jeunes fréquentent le service Jeunesse.

- Modalités d'inscription :
 - Les familles doivent remplir un dossier administratif et s'acquitter de la cotisation annuelle.
 - Elles se préinscrivent sur la période du 17 novembre 2025 au 28 novembre 2025.
 - La préinscription ne vaut pas inscription définitive.
 - Les inscriptions seront traitées selon l'ordre de priorité suivant :
 - 1 - les jeunes fonsorbais âgés de 11 à 17 ans figurant sur la liste d'attente du séjour précédent,
 - 2 - les jeunes fonsorbais âgés de 11 à 17 ans qui ne sont jamais partis,
 - 3 - puis selon l'ordre d'arrivée des préinscriptions des enfants fonsorbais
 - Les demandes d'inscription reçues après le 28 novembre 2025 seront traitées par ordre d'arrivée.

.../...

Envoyé en préfecture le 04/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le 05/11/2025
ID : 031-213101876-20251030-2025_091-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 octobre 2025 - acte n° 2025-091 - page 3/4
Thème :	7.10 - DIVERS
Objet :	Tarification municipale pour le séjour ski organisé par le Service Jeunesse et Sports – du 2 au 6 mars 2026

- Les familles seront contactées pour leur indiquer la validation ou non de l'inscription à compter du :
 - 01 décembre 2025 pour les familles fonsorbaises,
 - 02 février 2026 pour les familles issues d'autres communes.

➢ Modalités de paiement :
- Le règlement total du séjour devra être effectué avant le séjour.
- Le règlement pourra s'effectuer en quatre versements mensuels maximum entre novembre 2025 et mars 2026.

➢ Modalités d'annulation :
- Un remboursement sera effectué sur présentation de certificat médical ou de documents certifiant le décès d'un proche parent.
- En cas d'annonce liée à une éventuelle crise sanitaire rendant le séjour impossible, l'annulation et le remboursement seront effectués automatiquement."
- Pour les autres cas d'annulation, la famille devra prévenir le service au plus tard 15 jours avant le départ pour pouvoir bénéficier d'un remboursement.

Entendu l'exposé du Rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

VOTE		
	Pour :	30
	Contre :	3 (*Mme Montes, MM. Bonnet et Pilet*)
	Abstention :	0
	Ne participent pas au vote :	0

ARTICLE 1 : décide d'instaurer la tarification ci-dessus pour le séjour ski organisé par le service Jeunesse et Sports de Fonsorbes pour la période du lundi 2 mars au vendredi 6 mars 2026.

ARTICLE 2 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 30 octobre 2025.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

.../...

Envoyé en préfecture le 04/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le 05/11/2025
ID : 031-213101876-20251030-2025_091-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 octobre 2025 - acte n° 2025-091 - page 4/4
Thème :	7.10 - DIVERS
Objet :	Tarification municipale pour le séjour ski organisé par le Service Jeunesse et Sports - du 2 au 6 mars 2026

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES (Haute - Garonne)

Le Secrétaire de Séance
JÉROME Alain

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 30 octobre 2025 publié sur le site Internet de la collectivité le 05 NOV. 2025